



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 7.11.2007  
COM(2007) 687 final

**AVANT-PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 7  
AU BUDGET GÉNÉRAL 2007**

**ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES**

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION  
Section III - Commission**

(présenté par la Commission)

**AVANT-PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 7  
AU BUDGET GÉNÉRAL 2007**

**ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES**

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION  
Section III - Commission**

Vu

- le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 272,
- le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177,
- le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes<sup>1</sup>, modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 1995/2006<sup>2</sup> du Conseil, et notamment son article 37,

la Commission européenne présente ci-après à l'autorité budgétaire l'avant-projet de budget rectificatif n° 7 au budget 2007 pour les raisons reprises dans l'exposé des motifs ci-après.

---

<sup>1</sup> JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

<sup>2</sup> JO L 390 du 30.12.2006, p. 1.

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	4
2.	Hausse des prévisions de recettes .....	4
2.1.	Révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB .....	4
2.2.	Autres recettes .....	4
3.	Diminution des crédits de paiement .....	5
3.1.	Rubrique 1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi .....	5
3.2.	Rubrique 1b Cohésion pour la croissance et l'emploi .....	7
3.3.	Rubrique 2 Conservation et gestion des ressources naturelles.....	9
3.4.	Rubrique 3a Liberté, sécurité et justice.....	9
	<u>TABLEAU SYNOPTIQUE PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER</u> .....	11

### ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES

#### ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

L'état général des recettes et l'état des recettes et des dépenses par section sont transmis séparément par le biais du système SEI-BUD. Une version en anglais de l'état général des recettes et de l'état des recettes et des dépenses par section est jointe à titre indicatif en annexe budgétaire.

## 1. INTRODUCTION

L'avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 pour l'exercice 2007 prend en considération les développements suivants:

- la nécessité de budgétiser la forte hausse des prévisions de recettes, notamment pour la révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB (3 233,4 millions d'euros)<sup>3</sup>;
- la nécessité de réduire les crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 1b, 2 et 3a (1 251,4 millions d'euros), après prise en compte des redéploiements proposés dans le virement global.

## 2. HAUSSE DES PREVISIONS DE RECETTES

### 2.1. Révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB

Conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (CE, Euratom) n° 1150/2000 du Conseil du 22 mai 2000, la Commission propose de réviser à la hausse, de 2 814,9 millions d'euros, les prévisions des soldes de ressources propres TVA et RNB sur la base des renseignements dont elle dispose. Ces modifications concernent les chapitres 3 1 et 3 2 du volet des recettes du budget.

À ce stade, les calculs relatifs au RNB des États membres sont encore provisoires, en raison de la vérification en cours des données sur le RNB. À l'issue de la réunion du comité RNB du 25 octobre, la Commission révisera le chiffre susmentionné en conséquence, au cours de la procédure budgétaire relative au présent APBR.

### 2.2. Autres recettes

*Remboursement de concours communautaires non utilisés (poste 6 1 5 0) et corrections financières dans le cadre des Fonds structurels (poste 6 5 0 0)*

Si on tient compte des montants encaissés pour les postes 6 1 5 0 et 6 5 0 0, et en partant du principe que ces montants ne seront pas réutilisés cette année, il est proposé de budgétiser un montant de 179,5 millions d'euros.

*Intérêts de retard et amendes*

Les chapitres 7 0 et 7 1 de l'état général des recettes comptabilisent les intérêts de retard et les amendes. Le budget de 2007 prévoit déjà un montant de 123 millions d'euros. Si on considère les montants qui, à ce stade de l'exercice, ont été ou seront probablement encaissés, il est proposé d'inscrire un montant supplémentaire de 239 millions d'euros dans le budget.

---

<sup>3</sup> Le recours à des prévisions actualisées dans le volet des recettes rend plus précise la détermination des paiements demandés aux États membres pendant l'exercice budgétaire. Conformément à cette révision proposée, les États membres réduiront leurs contributions fondées sur le RNB.

### 3. DIMINUTION DES CREDITS DE PAIEMENT

La Commission propose d'ajuster le niveau des crédits de paiement pour certaines lignes budgétaires afin de les aligner plus étroitement sur les dernières estimations des besoins et en partant de l'hypothèse que le rééquilibrage des crédits de paiement entre les lignes budgétaires, demandé séparément par la Commission dans ce qu'on appelle le «virement global», sera accepté par l'autorité budgétaire. La réduction (de 1 251,4 millions d'euros) du niveau des crédits de paiement demandée dans le présent APBR tient notamment compte des facteurs suivants:

- l'affinement des dépenses de cohésion, visant à refléter l'état de la situation pendant la phase de programmation;
- la liquidation des paiements provenant des cadres financiers précédents;
- l'adoption tardive de certaines bases légales, et les retards qui en résultent dans le démarrage de nouveaux programmes; et
- la nécessité de tenir compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains projets pilotes et actions préparatoires.

La présente proposition concerne les rubriques 1a, 1b, 2 et 3a du cadre financier.

#### 3.1. Rubrique 1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi

La réduction proposée des crédits de paiement pour la rubrique 1a s'établit à 466,5 millions d'euros. Dans le présent texte explicatif, les chiffres ont été arrondis en millions entiers.

##### **Programmes-cadres de recherche (- 239 millions d'euros)**

**5<sup>e</sup> PC (CE) (- 60 millions d'euros):** Tous les paiements désormais effectués en rapport avec le cinquième programme-cadre sont des paiements finaux. Le montant qu'il est proposé de retirer concerne essentiellement les priorités «Qualité de la vie», «Compétitivité et croissance durable» et «Potentiel humain». Plusieurs facteurs expliquent cette réduction des besoins en crédits de paiement:

- les coûts réels des projets sont nettement inférieurs aux montants initialement prévus, ce qui réduit la contribution communautaire et engendre des dégagements considérables à la fin du programme-cadre;
- certains types de projets ont souvent été achevés plus tôt que prévu (cessation anticipée de bourses de recherche);
- les rapports finaux sont souvent présentés tardivement par les bénéficiaires. En outre, les informations fournies avec les rapports finaux sont généralement incomplètes, de sorte qu'il faut demander des renseignements complémentaires. Ces deux facteurs conjugués entraînent des retards dans l'exécution des paiements finaux.

**6<sup>e</sup> PC (CE) (- 149 millions d'euros):** Le présent exercice est le premier qui suit l'achèvement du sixième programme-cadre. Le montant de la diminution proposée concerne essentiellement les activités «Ressources humaines», «PME», «Environnement» et «Infrastructures». Les principales raisons de la sous-exécution des crédits sont les suivantes: annulation de contrats

avant le lancement des projets; cessation anticipée de projets; retards dans la date de lancement de projets; retards dans la réception de rapports; coûts de projets plus faibles que prévu.

**6<sup>e</sup> PC (Euratom) (- 30 millions d'euros):** Les décisions concernant l'entreprise commune ITER et la mise en œuvre de l'accord étant intervenues assez tardivement, l'engagement correspondant a eu lieu avec une année de retard. L'accord prévoit qu'un paiement doit être effectué dans l'année qui suit l'engagement. Autrement dit, le paiement en question, qui devait avoir lieu en 2007, sera lui aussi effectué avec une année de retard, c'est-à-dire en 2008.

### **Compétitivité et innovation (- 46 millions d'euros)**

**PIC dans le domaine politique «Entreprises» (- 30 millions d'euros):** La réduction du montant des crédits de paiement pouvant être consommés sur cette ligne est liée aux retards dans les procédures de marché inhérentes à la mise en place de ce nouveau programme pour la période 2007-2013. En raison de ces retards, les fonds en question ne seront engagés qu'en fin d'année, de sorte que les paiements d'avances correspondants n'auront pas lieu.

**PIC dans le domaine politique «Société de l'information» (- 10 millions d'euros):** Une sous-exécution de 10 millions d'euros est prévue sur cette ligne. Cet excédent de crédits est lié à l'adoption tardive de la base légale (24 octobre 2006 - publication au Journal officiel: 9 novembre 2006) et au fait que le PIC est un nouveau programme comportant de nouveaux objectifs à définir et à mettre en place. Par conséquent, plusieurs réunions du comité de gestion ont été nécessaires et le premier programme de travail n'a été adopté que le 24 mai 2007. L'appel à propositions a été publié le 25 mai et la clôture est prévue pour le 23 octobre. La signature des conventions de subventions commencera au début de 2008. Aucun paiement pour des projets n'est escompté en 2007 et le préfinancement de certaines études a également été retardé. Un montant d'un million d'euros devrait être payé en 2007.

**PIC dans le domaine politique «Énergie et transports» (- 6 millions d'euros):** 2007 étant la première année du programme «Énergie intelligente – Europe II», la conclusion des négociations, qui déboucheront sur la signature des contrats, n'interviendra pas avant 2008. Autrement dit, aucun paiement de préfinancements ne peut être effectué en 2007, et la plupart des crédits disponibles sur cette ligne ne seront pas utilisés.

### **Énergie et transports (- 168 millions d'euros)**

**Galileo (- 100 millions d'euros):** Face aux difficultés survenues autour du programme Galileo, le 19 septembre 2007, la Commission a présenté une communication et une proposition modifiant le règlement sur la mise en œuvre des programmes Galileo et EGNOS (*European Geostationary Navigation Overlay Service*). Compte tenu de ce contexte, les crédits de paiement prévus pour cette année ne seront pas utilisés.

**Démantèlement nucléaire (- 45 millions d'euros):** Cette réduction découle d'un renforcement de 66,5 millions d'euros à la fin de 2006, qui a permis de liquider un certain nombre de demandes de paiement émanant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), présentées plus tôt que prévu («*front-loading*»).

**Énergie intelligente I (- 19 millions d'euros):** Outre l'incertitude liée au calendrier des factures à présenter, l'exécution stricte des garanties bancaires, que certains contractants ont du mal à observer, a également ralenti le flux des paiements. De plus, il est difficile de prévoir

le taux d'absorption des engagements restant à liquider, car l'analyse des premières demandes de paiement intermédiaire prend plus de temps que prévu.

**Marco Polo (- 4 millions d'euros):** 2007 constitue la première année du programme «Marco Polo II» et la conclusion des négociations, qui devraient déboucher sur la signature des contrats, ne sera pas possible avant 2008. En conséquence, aucun paiement de préfinancements ne sera effectué en 2007.

### **Projets pilotes et actions préparatoires (- 12 millions d'euros)**

**Soutien aux PME dans le nouvel environnement financier (- 5 millions d'euros):** La réduction du montant des crédits de paiement pouvant être consommés sur cette ligne est liée au rythme de mise en œuvre de cette action préparatoire. Les institutions financières internationales qui prennent part à cette action ont eu du mal à trouver, au niveau régional et local, des banques ayant une taille et une capacité suffisantes pour pouvoir mettre en œuvre cette action.

**Erasmus Jeunes entrepreneurs (- 1 million d'euros):** Une étude de faisabilité est nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet pilote. À cet effet, un montant de 1,5 million d'euros est requis, ce qui laisse le solde disponible pour un retrait.

**Mesures de promotion de la coopération et des partenariats entre les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (- 2 millions d'euros):** Les contrats de mise en œuvre de ce projet pilote seront signés vers la fin de l'année, une fois que les procédures de marché correspondantes auront été conclues. En conséquence, les premiers paiements seront effectués au début de 2008, de sorte que le montant total des crédits de paiement reste disponible.

**Le rôle à jouer par l'Union européenne dans un monde globalisé (- 2 millions d'euros):** Les contrats de mise en œuvre de ce projet pilote seront signés vers la fin de l'année, une fois que les procédures de marché correspondantes auront été conclues. Un paiement de préfinancement d'un million d'euros peut être effectué en 2007, de sorte que le solde des crédits de paiement reste disponible.

**Sécurité énergétique - biocarburants (- 2 millions d'euros):** Les prévisions relatives à la consommation des crédits de paiement sur cette ligne indiquent une sous-exécution probable de la totalité des fonds disponibles. Il s'agit de la première année de ce projet pilote et la conclusion des négociations, qui devraient déboucher sur la signature des contrats, n'interviendra sans doute pas avant la fin de 2007 ou le début de 2008. En conséquence, aucun paiement de préfinancement ne sera effectué en 2007.

## **3.2. Rubrique 1b Cohésion pour la croissance et l'emploi**

### **Fonds structurels et de cohésion (- 573 millions d'euros)**

Le présent avant-projet de budget rectificatif propose également une réduction de 573 millions d'euros en crédits de paiement pour la rubrique 1b. Les raisons sont exposées ci-dessous.

2007 est la première année de la nouvelle période de programmation 2007-2013, année pendant laquelle est prévue l'adoption de l'ensemble des nouveaux programmes opérationnels, suivie des premiers paiements d'avances. À l'heure actuelle, la Commission estime qu'en 2007, il ne sera peut-être pas possible de payer un montant d'un milliard d'euros, sur le budget

total de 7 milliards d'euros destiné aux avances en faveur des nouveaux programmes 2007-2013 de la politique de cohésion, en raison des retards dans l'adoption de certains programmes.

En revanche, les paiements en faveur des programmes des Fonds structurels antérieurs à 2007 ont jusqu'ici dépassé les attentes. Si on part du principe que les demandes de paiement resteront stables sur le reste de l'année, celles-ci vont probablement absorber une partie de l'excédent des crédits de paiement qui avaient été prévus pour les avances au titre des programmes 2007-2013.

Cependant, deux lignes budgétaires nécessitent des ajustements à la baisse, quoique d'une ampleur limitée. Il s'agit des lignes consacrées à l'achèvement du FEDER, d'une part pour les programmes relevant de l'objectif n° 2 et, d'autre part, pour l'assistance technique et les mesures innovatrices (30 millions d'euros chacune). Pour la première, l'ajustement à la baisse est nécessaire à la suite des suspensions de paiement (dont certaines n'ont pas encore été levées) concernant certains programmes généraux et d'autres relevant d'URBAN au Royaume-Uni, tandis que pour la seconde, la baisse est imputable au fait que la clôture de certains programmes de mesures innovatrices a pris plus de temps que prévu.

Il y a également d'importants retards en ce qui concerne l'adoption des nouveaux programmes transfrontaliers relevant de l'instrument européen de voisinage et de partenariat, cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Aucun de ces programmes ne devrait être adopté en 2007 en raison des retards dans la préparation des programmes communs par les États membres et les pays participant à l'IEVP. En conséquence, aucun des montants budgétisés pour les avances (13 millions d'euros) financés par le FEDER ne peut être utilisé.

Le dernier élément concerne les paiements pour des projets du Fonds de cohésion antérieurs à 2007. Même si les chiffres du Portugal et de la Pologne dépassent les demandes de paiement prévues, en règle générale, les paiements ont été en deçà des attentes dans les autres États membres, le niveau des demandes provenant de Bulgarie, d'Espagne, de la République tchèque et de la Slovaquie étant particulièrement faible. En conséquence, les paiements globaux devraient être inférieurs d'environ 500 millions d'euros aux montants prévus.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose de réduire les crédits de paiement pour les lignes suivantes de la rubrique 1b:

Ligne budgétaire	Intitulé	Variation (EUR)
13 04 01	Fonds de cohésion - Achèvement des programmes antérieurs à 2007	-500 000 000
13 03 04	Achèvement du FEDER - Objectif n° 2 (2000 à 2006)	-30 000 000
13 03 08	Achèvement du FEDER - Assistance technique et mesures innovatrices (2000 à 2006)	-30 000 000
19 08 02 02	Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	-12 753 208
Total rubrique 1b		-572 753 208

La proposition de la Commission tient compte des informations les plus récentes disponibles et des estimations les plus fiables au moment où est proposé l'APBR. La Commission a cependant l'intention de continuer à suivre l'exécution de près et de procéder à une évaluation finale des progrès réalisés dans l'adoption des nouveaux programmes 2007-2013 et du



paiement des avances correspondantes, ainsi que des demandes de paiement reçues de l'ensemble des États membres pour les programmes et projets antérieurs à 2007, d'ici à la fin du mois d'octobre (1<sup>er</sup> novembre pour le Fonds de cohésion), qui est la date limite réglementaire pour l'introduction des demandes de paiement pour cette année. Il se peut que la Commission soit ainsi amenée à revoir sa demande au cours de la procédure relative au présent APBR. Cette façon de procéder constitue le seul moyen d'aborder simultanément deux préoccupations essentielles, quoiqu'opposées: d'abord, veiller à ce que le budget soit suffisant pour satisfaire à toutes les demandes de paiement éligibles reçues et pour les avances à verser; ensuite, éviter les excédents à la fin de l'année, dans toute la mesure du possible. Par conséquent, la Commission fournira, le cas échéant, une mise à jour des estimations actuelles, dans la perspective d'une éventuelle révision, début novembre, des modifications proposées ici.

### **3.3. Rubrique 2 Conservation et gestion des ressources naturelles**

#### **Fonds européen pour la pêche (- 19 millions d'euros)**

Près de la moitié des 26 nouveaux programmes 2007-2013 du Fonds européen pour la pêche doit encore être reçue par la Commission. Les avances correspondantes ne seront pas versées en 2007. En conséquence, la Commission propose une réduction de 19,4 millions d'euros des crédits de paiement pour la ligne 11 06 12.

Par conséquent, pour des raisons semblables à celles mentionnées au sujet des modifications proposées dans le présent APBR pour les Fonds structurels et de cohésion, il se peut que la Commission revoie sa demande au cours de la procédure relative au présent APBR.

#### **Environnement (- 88 millions d'euros)**

Le règlement relatif au programme LIFE+ a été adopté le 23 mai 2007. En dépit de l'adoption tardive de la base légale, la Commission s'efforce d'obtenir un bon niveau d'exécution en 2007. L'appel à propositions, qui représente 187 millions d'euros, a été publié le 28 septembre 2007. En conséquence, les projets seront sélectionnés en 2008 et aucun crédit de paiement ne sera nécessaire en 2007 pour cette partie du programme. Les crédits de paiement à utiliser en 2007 se rapportent aux mesures prises par la Commission en faveur de son rôle dans l'initiation de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'environnement (études et évaluations, services en vue de la mise en œuvre et de l'intégration de la politique et de la législation environnementales, réunions, séminaires et ateliers avec des experts et les parties intéressées), des activités d'information, de publication et de diffusion et des subventions de fonctionnement en faveur d'ONG.

### **3.4. Rubrique 3a Liberté, sécurité et justice**

#### **Liberté, sécurité et justice (- 104 millions d'euros)**

**Fonds pour les frontières extérieures (- 60 millions d'euros) et intégration des ressortissants de pays tiers (- 32 millions d'euros):** À la suite de l'adoption tardive de la base légale, les orientations stratégiques ont été adoptées cet été. Les modalités de mise en œuvre ne seront adoptées qu'à l'automne 2007, compte tenu des impératifs liés à la traduction. La répartition des fonds entre les États membres a été déterminée. Sur cette base, les décisions de financement concernant le Fonds pour les frontières extérieures seront prises à la fin de 2007. L'adoption des programmes de travail pour les actions communautaires au titre de ce

Fonds est prévue pour l'automne, à la suite de quoi les engagements globaux et les appels à propositions seront finalisés. Compte tenu de l'adoption tardive des bases légales et des actions préparatoires nécessaires, le programme annuel 2007 pour les États membres ne sera adopté qu'au premier semestre de 2008. Il en ira de même pour la conclusion des conventions de subvention pour les actions communautaires. En raison de ces retards, pratiquement aucun paiement ne sera effectué en 2007.

**Daphné (- 7 millions d'euros):** Les crédits en faveur du nouveau programme seront engagés à la fin de l'année 2007 en raison de l'adoption tardive de la base légale (à la fin juin 2007 au lieu de la fin de l'année 2006 comme prévu initialement) et de la procédure d'approbation de la décision de financement. Pour ces raisons, les paiements de préfinancements seront effectués en 2008 et la Commission ne pourra utiliser aucun crédit de paiement en 2007.

**Droits fondamentaux et citoyenneté (- 5 millions d'euros):** Les crédits en faveur du nouveau programme seront engagés à la fin de l'année 2007 en raison de l'adoption tardive de la base légale (en avril 2007 au lieu de la fin de l'année 2006 comme prévu initialement) et de la procédure d'approbation de la décision de financement. Pour ces raisons, seuls des paiements de préfinancements d'un montant de 763 000 EUR seront effectués en 2007. Le solde des crédits restera ainsi inutilisé.

**TABLEAU SYNOPTIQUE PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER**

Cadre financier Rubrique/sous-rubrique	Cadre financier 2007		Budget 2007 + BR 1-5/2007 + APBR 6/2007		APBR 7/2007		Budget 2007 + BR 1-5/2007 + APBR 6 + 7/2007	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1. CROISSANCE DURABLE</b>								
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 918 000 000		9 367 547 511	7 011 294 397		-466 493 000	9 367 547 511	6 544 801 397
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	45 487 000 000		45 486 784 504	37 618 069 823		-572 753 208	45 486 784 504	37 045 316 615
<b>Total Marge<sup>4</sup></b>	<b>54 405 000 000</b>		<b>54 854 332 015</b> 50 667 985	<b>44 629 364 220</b>		<b>-1 039 246 208</b>	<b>54 854 332 015</b> 50 667 985	<b>43 590 118 012</b>
<b>2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>								
dont dépenses relatives au marché et paiements directs	45 759 000 000		42 711 661 000	42 435 641 756			42 711 661 000	42 435 641 756
<b>Total Marge</b>	<b>58 351 000 000</b>		<b>56 250 230 036</b> 2 100 769 964	<b>54 718 545 736</b>		<b>-108 120 000</b>	<b>56 250 230 036</b> 2 100 769 964	<b>54 610 425 736</b>
<b>3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE</b>								
3a. Liberté, sécurité et justice	637 000 000		623 833 000	473 908 000		-104 037 000	623 833 000	369 871 000
3b. Citoyenneté	636 000 000		819 799 099	900 243 751			819 799 099	900 243 751
<b>Total Marge<sup>5</sup></b>	<b>1 273 000 000</b>		<b>1 443 632 099</b> 25 934 000	<b>1 374 151 751</b>		<b>-104 037 000</b>	<b>1 443 632 099</b> 25 934 000	<b>1 270 114 751</b>
<b>4. L'UE EN TANT QUE PARTENAIRE MONDIAL<sup>6</sup></b>	<b>6 578 000 000</b>		<b>6 812 460 000</b>	<b>7 352 746 732</b>			<b>6 812 460 000</b>	<b>7 352 746 732</b>
<i>Marge</i>			67 000				67 000	
<b>5. ADMINISTRATION<sup>7</sup></b>	<b>7 039 000 000</b>		<b>6 977 864 032</b>	<b>6 977 764 032</b>			<b>6 977 864 032</b>	<b>6 977 764 032</b>
<i>Marge</i>			137 135 968				137 135 968	
<b>6. COMPENSATIONS</b>	<b>445 000 000</b>		<b>444 646 152</b>	<b>444 646 152</b>			<b>444 646 152</b>	<b>444 646 152</b>
<i>Marge</i>			353 848				353 848	
<b>TOTAL Marge</b>	<b>128 091 000 000</b>	<b>123 790 000 000</b>	<b>126 783 164 334</b> 2 314 928 765	<b>115 497 218 623</b> 8 368 781 377		<b>-1 251 403 208</b>	<b>126 783 164 334</b> 2 314 928 765	<b>114 245 815 415</b> 9 620 184 585

<sup>4</sup> Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) n'entre pas dans le calcul de la marge sous la rubrique 1a.

<sup>5</sup> Le montant du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) est inscrit au-dessus des rubriques concernées, comme le prévoit l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (JO C 139 du 14.6.2006).

<sup>6</sup> La marge de 2007 pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (234,5 millions d'euros).

<sup>7</sup> Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 76 millions d'euros pour les contributions du personnel au régime de pensions.